



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après relativement à la tenue de ses séances ordinaires pour 2024, aux dates suivantes:

- ❖ 15 janvier;
- ❖ 5 et 19 février;
- ❖ 18 mars;
- ❖ 2 et 15 avril;
- ❖ 6 et 21 mai;
- ❖ 3 et 17 juin;
- ❖ 8 juillet;
- ❖ 19 août;
- ❖ 3 et 16 septembre;
- ❖ 7 et 21 octobre;
- ❖ 4 et 18 novembre;
- ❖ 2 et 16 décembre;

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle des délibérations du conseil municipal située au 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Le début des séances est fixé à 19 h 30.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois de
DÉCEMBRE deux-mille-vingt-trois.**

Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau